

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 juillet 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

04-07-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert.

Adopté.

03. Adoption des procès-verbaux

04-07-02 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2004 et celui de la séance spéciale tenue le 21 juin 2004, soient acceptés tels que présentés.

Adopté.

a) Suivi aux procès-verbaux

Les conseillers n'ont aucune question concernant les procès-verbaux.

Adopté.

04. Correspondance

Une invitation est transmise par monsieur Alain Cossette, directeur général de la Fédération québécoise de la faune, pour l'inauguration d'un panneau de sensibilisation sur le bar rayé ainsi qu'à un ensemencement symbolique. Cet événement aura lieu le 8 juillet 2004, à la gare fluviale de Montmagny. Monsieur le maire indique qu'il sera présent à cette inauguration.

La Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, dans le cadre de la vente de billets de la Loto-Fondation 2004, transmet à la Municipalité une copie du permis émis par *La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*.

Pour faire suite à une demande de madame Line Cloutier et monsieur Stéphane Vézina concernant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour une partie du lot 124, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, après la tenue d'une rencontre publique le 18 février 2004 ainsi qu'une visite des lieux effectuée le 11 mai dernier et d'une autre rencontre le 2 juin 2004, transmet sa décision. En effet, la Commission peut permettre l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit comme chemin d'accès, d'une superficie indéterminée en regard de la superficie se situant en bas de l'escarpement et permettant l'accès au fleuve Saint-Laurent. La Commission précise que la Municipalité devra lui faire parvenir la superficie précise de l'aliénation projetée. Cependant elle refusera le reste de la demande afin de préserver le caractère agricole de la superficie visée.

04-07-03 **Collecte sélective**

Considérant que l'Après...Récupération n'est plus en mesure de recevoir les matières résiduelles recyclables ;

Considérant que la MRC de Montmagny a pris entente avec la Société V.I.A. Inc. afin d'acheminer et ce, à compter du 5 juillet 2004, les matières résiduelles recyclables ;

Considérant que le tarif fixé pour une période de quatre semaines est de trente (30 \$) la tonne métrique, plus les frais de disposition ;

Considérant que la facturation sera faite directement à la MRC de Montmagny qui la transmettra aux municipalités locales ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues confirme à la MRC de Montmagny qu'elle est disposée à acheminer les matières résiduelles recyclables à la Société V.I.A. Inc. et ce, pour une période de quatre semaines au tarif de trente (30 \$) la tonne métrique, plus les frais de disposition.

Adopté.

04-07-04 **Appui au remboursement de taxes foncières des exploitants agricoles**

ATTENDU QUE l'impôt foncier constitue la principale source de revenus des municipalités;

ATTENDU QUE le système fiscal municipal est simple et peu coûteux et qu'il offre un bon degré d'autonomie;

ATTENDU QUE les municipalités ont un urgent besoin de nouvelles sources de revenus;

ATTENDU QUE la fiscalité municipale n'a rien à voir avec le degré de capitalisation, les revenus ou les équipements nécessaires d'une entreprise quelconque et qu'elle doit demeurer neutre face à des conjonctures particulières;

ATTENDU QUE les municipalités ont comme rôle de préserver l'intégrité de leurs sources de revenus;

ATTENDU QUE la valeur des terres agricoles a augmenté significativement dans certaines régions du Québec;

ATTENDU QU'il n'appartient pas aux municipalités de corriger une situation temporaire concentrée dans certaines régions;

ATTENDU QUE l'agriculture apporte des bénéfices à l'ensemble de la population du Québec et constitue, dans plusieurs milieux, la base de l'économie régionale;

ATTENDU QUE les exploitants agricoles reçoivent un remboursement équivalant à 70 % des taxes foncières;

ATTENDU QUE les demandes des exploitants agricoles auraient pour conséquence de transférer un fardeau fiscal aux autres contribuables résidentiels;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir le niveau de remboursement des taxes payées par les exploitants agricoles sans pour autant réduire les autres programmes d'aide au secteur agricole.

ADOPTÉ.

04-07-05 **Recommandation municipale à la demande de madame Roxanne Lajeunesse**

Considérant que madame Roxanne Lajeunesse demande à la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues de faire des recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour une partie du lot 119 (119-P) ;

Considérant que madame Lajeunesse exploite l'érablière et qu'un chalet est déjà implanté sur ce lot ;

Considérant que madame Lajeunesse projette d'accueillir des petits groupes de 6 à 8 personnes sur de courtes périodes afin d'offrir la possibilité de vivre différentes expériences dans la nature selon les saisons et ce, dans le but de les sensibiliser à l'environnement et à l'écologie ;

Considérant que la survie de notre milieu est menacée et que l'arrivée de nouveaux résidents est un atout majeur pour la collectivité, autant au niveau social qu'économique ;

Considérant que cette demande n'engendre aucune contrainte à l'agriculture ;

Considérant que l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues est essentiellement "zone agricole", donc, qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues recommande d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 119 (119-P) et ce, en raison du faible potentiel agricole et de l'apport socio-économique que l'arrivée de nouveaux résidents engendre pour notre milieu insulaire.

Adopté.

05. Présentation et adoption des comptes

04-07-06 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Retenus à la source – part de l'employeur	
Québec:	1 316,15
Canada :	885,51
Télex	560,42
Bureautique Côte-Sud	203,06
Pro-Store Enr.	341,62
Les Excavations Laurent et Frédéric Proulx	138,03
Réal Roy	2 803,15
Le Groupe Dynaco	198,25
André Roy	878,79
Boutique Marthe Bernier	224,00
Les Tissus du Québec	277,18
Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.	196,58
Lavery, De Billy	506,85
Lemay Croteau Inc.	1 486,70
Clarisse Guichard	38,93
Centre de rénovation du Cap 2001	61,33
Auberge l'Oie Blanche	48,30
Auberge des Dunes	6,46
Christian Vinet	14,49
S.C.A. de l'Isle-aux-Grues	105,00
Andréanne Guimont	44,83
Service d'eau douce Culligan Inc.	109,27
Matériel-art Inc.	211,65
Zins Beauchesne & Associés	12 994,95
Lisette V. Painchaud	16,23
Distribution Médic	142,06
Michel Proulx Meubles	636,42
Spécialité de Moteurs de Berthier Inc.	218,55
René Samson Inc.	45,89
Martin Mercier	966,21
Robert Corbin & Fils Inc.	2 464,80
Impression Rive-Sud	670,60
Boivin & Gauvin Inc.	952,41

Éco-Centre du Golf Inc.	441,70
CARRA	726,56
Jacques André Roy (remboursement d'achat)	201,36
Mélanie Dugal, Steeve Rouillard	225,00
Andréanne Guimont	17,50
Michel Gagné	1 250,00
Maire	466,64
Secrétaire	1 502,90

Adopté.

06. Terrain de camping

Monsieur le maire mentionne les difficultés rencontrées suite aux analyses d'eau pour le camping municipal. Il indique également que le terrain de camping pourrait, dans les prochaines années, être exploité par l'entreprise privée. Suite à une discussion concernant un tarif saisonnier pour le camping, les conseillers ne voient pas la nécessité d'une nouvelle tarification donc, les tarifs de location pour un emplacement demeurent inchangés soient : 15 \$/jour et 175 \$/mois.

07. Renouvellement des assurances

Monsieur le maire dresse un bref compte-rendu du dossier des assurances et indique les modifications apportées. Il suggère que la Corporation de la sauvagine soit couverte par les assurances pour l'exploitation du musée " Le Grenier de l'Ile" et que la Corporation de développement touristique bénéficie d'une couverture d'assurance et ce, au coût approximatif de 250 \$. Les membres du Conseil acceptent unanimement cette suggestion. Une entente sera conclue avec la Coopérative agricole de l'Ile-aux-Grues concernant les équipements pour les incendies remisés dans ses locaux.

04-07-07

Renouvellement des assurances

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues doit renouveler son contrat d'assurances responsabilités et générales ;

Considérant que la Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. sera assurée au contrat mais uniquement en ce qui concerne l'exploitation du musée situé au 229, chemin du Roi ;

Considérant que la Municipalité consent à ce que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues bénéficie d'une couverture d'assurance moyennant une prime additionnelle ne devant pas dépasser 250 \$;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que pour l'année 2004, le contrat d'assurances responsabilités et générales de la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues soit confié à la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant approximatif de 10 612 \$.

Que monsieur le maire et/ou la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce contrat.

Adopté.

08. Travaux de voirie

Pour faire suite à la demande de la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, confirme qu'une aide financière de 5 000 \$ a été recommandée à la ministre des Transports, madame Julie Boulet.

Monsieur le maire mentionne que des travaux pour creuser une partie des fossés en bordure du chemin de la Batture ont été effectués. Cependant, les ponceaux qui permettaient d'accéder aux terrains ont été enlevés et plusieurs ne sont plus utilisables à cause de la profondeur des fossés. Monsieur le maire demande si la Municipalité devait absorber tous les frais relatifs à la pose de nouveaux ponceaux. Monsieur Denis Boulanger indique que lorsque la décision a été acceptée, il n'était pas question pour la Municipalité de refaire ces derniers. Il mentionne également que sur les terrains qui lui appartiennent il se charge de refaire les ponceaux. Une décision finale sera prise lors d'une séance ultérieure.

09. Accès au fleuve

Pour faire suite à la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, monsieur le maire mentionne qu'il a entrepris des démarches auprès de monsieur Roch Lefrançois, arpenteur-géomètre, afin que ce dernier effectue les travaux nécessaires pour établir la superficie précise du chemin d'accès.

Monsieur le maire fait la lecture d'une lettre de madame Ginette Lamoureux et monsieur Pierre Duchesne en date du 15 juin dernier dans laquelle ces derniers demandent d'avoir un droit de regard sur le contrat de vente du chemin d'accès situé en bordure de leur propriété. Monsieur le maire indique que le dossier d'accès au fleuve devient politique et qu'il s'en charge personnellement. Monsieur Christian Vinet intervient et fait le point sur la rencontre qu'il a eu avec monsieur Duchesne concernant la réalisation des différentes phases du projet. Suite à cette intervention, monsieur le maire indique que des lettres seront adressées en haut-lieu politique et qu'à partir d'aujourd'hui, les négociations sont interrompues entre madame Lamoureux, monsieur Duchesne et la Municipalité concernant ce dossier.

10. Site Internet

Monsieur le maire mentionne qu'il a adressé une demande de rencontre à monsieur Gilles Dauphin afin d'établir une procédure de transfert du site "Portail de l'Archipel" afin qu'il soit hébergé par sa compagnie VDL2 Communications Inc.. À ce sujet, une lettre sera adressée dans les plus brefs délais à MAY-D Technologies qui héberge présentement le site.

Monsieur le maire demande l'avis des conseillers concernant le "Portail de l'Archipel". Quelques-uns mentionnent qu'ils ne visitent pas le site régulièrement. Monsieur Christian Vinet indique que le site n'est plus ce qu'il était et que les résultats sont décevants versus les heures payées pour l'entretien. Les conseillers se questionnent sur la qualité du site et la facilité de l'accès à l'information. Madame Andréanne Guimont intervient et indique que, depuis quelques semaines, le site n'est pas en opération et ce, à cause de difficultés au niveau du serveur. Elle indique que des changements, en particulier au niveau de la section touristique, sont prêts à être publiés mais qu'en raison des difficultés techniques, les responsables ne sont pas en mesure d'effectuer ce travail. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent que l'entente pour la mise à jour du site Internet "Portail de l'Archipel" doit être reconduite pour un mois et ce, à cause des problèmes

techniques survenus. Cependant, une demande sera adressée aux responsables de l'entretien afin qu'ils présentent le travail effectué.

11. Dossier incendie

Monsieur Christian Vinet fait un bilan positif de la pratique de pompiers tenue le 4 juin dernier, tout en indiquant que des ajustements devront être apportés autant au niveau des effectifs que des équipements.

Le 28 juin dernier, monsieur Christian Vinet s'est rendu à Montmagny avec le camion incendie afin qu'un test de pompes soit effectué. Ce dernier ne répond pas aux nouvelles normes en vigueur pour les pompes. Suite à ces résultats, monsieur le maire indique que des discussions ont eu lieu avec monsieur Jean-Claude Croteau, maire de la ville de Montmagny concernant un prêt ou une vente à moindre coût d'un camion incendie. Selon monsieur le maire, ces discussions sont positives et le camion incendie devrait arriver dans les prochaines semaines selon une entente de partenariat entre la ville de Montmagny et l'Isle-aux-Grues.

Monsieur Christian Vinet indique que le budget attribué aux incendies devrait être respecté.

12. Pacte rural

Monsieur Denis Boulanger fait le point sur l'étude portant sur "La valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport".

Monsieur Michel Rousseau mentionne qu'une partie des travaux pour l'érection d'une tour d'observation a été entamée et qu'une demande devrait être adressée prochainement à Hydro-Québec concernant une subvention pour le parc récréatif.

Monsieur le maire indique que le Conseil des maires de la MRC de Montmagny a donné son appui aux deux projets présentés dans le cadre du Pacte rural.

Suite à une question concernant le tableau d'affichage sur le quai de Montmagny, monsieur le maire mentionne qu'il a contacté monsieur Richard Douville du ministère des Transports du Québec et que ce dernier lui a répondu qu'il ne pourrait, comme l'an passé, fournir un tableau d'affichage au quai de Montmagny et ce, à cause des nombreux travaux routiers effectués par le ministère des Transports sur les routes du Québec. Monsieur le maire mentionne que la Société des traversiers du Québec serait possiblement en mesure de se procurer un tel tableau.

13. Dossier ATR

Monsieur le maire indique que lors de la conception du guide de l'ATR, le texte proposé par la Corporation de développement touristique et acheminé par la Municipalité n'a pas été respecté. Suite à une discussion, les conseillers adoptent la résolution suivante :

04-07-08

Guide de l'Association touristique Chaudière-Appalaches

Considérant que la Municipalité est membre de l'Association touristique régionale Chaudière-Appalaches ;

Considérant que lors de la conception du guide de l'ATR, le texte proposé par la Corporation de développement touristique et acheminé par la Municipalité n'a pas été respecté ;

Considérant qu'une partie de ce texte a été retranchée et ce, sans que la Corporation de développement touristique ou la Municipalité en aient été avisées ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues demande à l'Association touristique régionale Chaudière-Appalaches de faire approuver les textes qui seront publiés dans le guide.

Adopté.

14. Nomination d'un maire suppléant

04-07-09 Nomination d'un maire suppléant

Considérant que la nomination de monsieur Gaston Bernier à titre de maire suppléant était pour quatre mois ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que madame Nancy Guichard soit nommée maire suppléant en remplacement de monsieur Gaston Bernier et ce, pour une période de quatre mois.

Adopté.

15. Activité du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des différentes réunions auxquelles il a assisté :

- Rencontre avec des représentants de la Société faune et parc du Québec et de la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. concernant le dossier pour l'accès au fleuve.
- Rencontre au quai de l'Isle-aux-Grues avec monsieur Louis Maranda de la STQ pour l'aménagement de la ligne d'attente. Monsieur le maire explique les changements qui seront apportés et insiste sur le fait que si les nouvelles règles ne sont pas respectées, des avis d'infraction pourraient être émis.
- Étude des dossiers du Pacte rural à la MRC de Montmagny.
- Conseil des maires de la MRC de Montmagny.
- Signature de l'entente avec la FAPAQ pour l'accès au fleuve.
- Autre rencontre avec messieurs Denis Mainguy et Louis Maranda pour l'aménagement du quai de l'Isle-aux-Grues.
- Rencontre avec messieurs René Aubé et Robert Blanchette du ministère des Transports du Québec.
- Rencontre avec monsieur Bertrand Guimont de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud concernant l'horaire du préposé à l'accueil et à l'information touristique au quai de Montmagny.

- Rencontre avec monsieur Paul Crête concernant les dossiers prioritaires de la Municipalité.
- Rencontre avec les Premiers Répondants pour la trousse et les assurances.
- Rencontre avec le C.A. de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues afin de réaménager l'horaire du train balade lors des périodes d'attentes du traversier.
- Rencontre avec monsieur Nicolas Pilote pour les travaux effectués à l'Isle-aux-Grues surtout sur les terres humides. Lors de cette visite, monsieur Pilote a indiqué que la gestion des travaux sur ces terres ne relève pas de la Municipalité mais plutôt du ministère de l'Environnement du Québec.

16. Varia

04-07-10 Partage des coûts pour l'utilisation du téléphone cellulaire de la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc.

Considérant que monsieur le maire utilise présentement un cellulaire qui est la propriété de la Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. ;

Considérant que ce dernier est majoritairement utilisé pour la Municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la Municipalité partage la moitié des frais avec la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. pour le cellulaire utilisé majoritairement par pour les affaires municipales.

Adopté.

La secrétaire remet aux conseillers la liste des permis émis, au cours du mois, par monsieur Nicolas Pilote, inspecteur intermunicipal.

04-07-11 Appréciation pour le travail de madame Francine B. Roy

Considérant que madame Francine B. Roy s'est chargée et ce, bénévolement du nettoyage des chaises et des tapis au Centre de la Volière et à la salle communautaire ;

Considérant que ces travaux représentent un travail considérable ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues offre à Madame Francine B. Roy un certificat-cadeau d'une valeur de 100 \$ chez Fleuriste Beau Site et ce, à titre d'appréciation.

Adopté.

Madame Nancy Guichard informe les membres du Conseil des démarches qu'elle a effectué concernant l'épandage de pesticide pour combattre les moustiques, surtout les maringouins. Selon les renseignements qu'elle a obtenus, les coûts reliés à une telle opération sont très onéreux.

Selon monsieur Michel Rousseau, le travail du préposé à l'accueil et à l'information touristique au quai de Montmagny présente certaines lacunes entre-autres : les renseignements sont inadéquats, retard au travail, etc.. Monsieur le maire indique qu'il est en contact avec madame Nathalie Bernier de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud et que cette situation est en voie d'être corrigée.

Une demande de rencontre sera adressée prochainement à monsieur Daniel Racine, coordonnateur en aménagement à la MRC de Montmagny, concernant le schéma d'aménagement.

Au mois d'avril dernier, une demande avait été adressée à monsieur Patrice Painchaud, responsable du Club de sports et de loisirs, afin que ce dernier transmette à la Municipalité les documents suivants :

- Un bilan financier 2003.
- Un rapport des activités pour l'année 2003.
- La liste des membres du Club pour 2004.

Suite à cette demande, monsieur le maire dépose le rapport financier 2003 ainsi que la liste des membres 2004.

17. Période de questions

18. Levée de la séance

04-07-12 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 23h50.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 12 juillet 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

Les conseillers présents sont :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal et un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil, le 8 juillet 2004.

Cette séance a pour but de traiter des sujets suivants :

1. Ponceaux sur le chemin de la Batture.
2. Présentation des changements sur le site Internet.
3. Rémunération des pompiers volontaires.
4. Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

Monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation.

1. Ponceaux sur le chemin de la Batture

Monsieur le maire mentionne qu'il a demandé à deux quincailleries de Montmagny de fournir une cotation pour des tuyaux de 18 et 24 pouces. La discussion se poursuit et les conseillers concluent de ce qui suit :

04-07-13

Réfection des ponceaux sur le chemin de la Batture

Considérant que des fossés ont été creusés en bordure du chemin de la Batture et ce, dans le but de faciliter l'égouttement du chemin ;

Considérant que lors de ces travaux, les ponceaux existants ont été arrachés et que la terre enlevée des fossés a été déposée sur les terrains privés ;

Considérant que monsieur le maire a demandé des cotations à la Société coopérative agricole de Montmagny et au Centre de rénovation du Cap 2001, pour l'achat de tuyaux ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues retienne l'offre du Centre de rénovation du Cap 2001 et fasse l'acquisition de 15 tuyaux de 18 pouces au coût de 195 \$/tuyau, taxes en sus.

Que la Municipalité se charge de l'installation des tuyaux.

Qu'une pelle mécanique soit utilisée pour l'installation des tuyaux et que cette dernière effectue également le nivelage de la terre épanchée sur les terrains privés.

Cependant, monsieur Denis Boulanger, conseiller et propriétaire de terrains touchés par ces travaux, indique qu'il assume personnellement le coût des ponceaux et le nivelage sur ses propriétés.

Adopté.

2. Présentation des changements sur le site Internet

Madame Mélanie Dugal et monsieur Steeve Rouillard présentent les changements apportés au site "Portail de l'Archipel" et ce en collaboration avec madame Andréanne Guimont. Suite à des difficultés au niveau du serveur, ces changements seront publiés sous peu, cependant, le réaménagement du site touche presque exclusivement la section info-touristique. Monsieur le maire indique que le contenu général du site devrait également être réaménagé et surtout que les informations qui sont passées date doivent être enlevées. Les membres du Conseil sont unanimes à demander que la présentation de la page d'accueil soit améliorée car c'est le premier regard que les utilisateurs posent sur le "Portail de l'Archipel". Madame Dugal et monsieur Rouillard mentionnent que le retard est dû au fait que le serveur n'a pas été fonctionnel et ce, durant plusieurs jours et que, puisqu'ils assument d'autres emplois, le temps consacré à l'entretien du site est plus restreint. Monsieur le maire leur suggère de travailler sur une copie du site et non sur l'original, ce qui leur faciliterait la tâche.

Monsieur le maire annonce que des démarches sont présentement en cours afin de transférer le site Internet sur le serveur de VDL2 Communications Inc.. Monsieur le maire suggère qu'une rencontre ait lieu avec les responsables de l'entretien du site et monsieur Gilles Dauphin de VDL2 Communications Inc. afin d'élaborer des méthodes de travail. Cette suggestion est acceptée par madame Dugal et monsieur Rouillard.

3. Rémunération des pompiers volontaires

04-07-14 Rémunération pour les pompiers volontaires

Considérant que les pompiers volontaires se réunissent régulièrement pour des pratiques et ce, dans le but d'être fonctionnels lors d'incendie ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde un montant de 15 \$/pratique aux pompiers volontaires pour leurs frais de déplacement et ce, sur présentation du registre des présences.

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues rémunère les pompiers volontaires au tarif de 10 \$/heure lors d'une intervention sur les lieux d'un incendie et ce, sur présentation du leur registre d'intervention.

Adopté.

4. Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues

04-07-15 **Subvention à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues**

Considérant que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues demande une subvention afin de payer les salaires de ses employés ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et résolu à la majorité des voix, monsieur Michel Rousseau s'abstient de voter car il est représentant du Conseil municipal et président de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues verse une subvention de 3 000 \$ à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.

Adopté.

04-07-16 **Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 23h00.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.trés.